

Cercles de soutien et de responsabilité du Québec

(fondés en 1999)

M. André Maillard, Coordonnateur

Téléphone (438) 387-6237

Courriel : andre.maillard@cerclledesoutien.org

Site internet : www.cerclledesoutien.org

Notre mission

La mission principale des Cercles de soutien et de responsabilité (CSR) vise à accroître la sécurité des collectivités et à diminuer le nombre de victimes d'actes criminels en accompagnant, en aidant et en responsabilisant des personnes qui ont commis des infractions de nature sexuelle et qui retournent dans la collectivité, afin qu'ils mènent une vie responsable et productive.

Chaque cercle suppose la participation de bénévoles formés qui s'engagent à appuyer et responsabiliser un délinquant (appelé "membre principal") qui fait sa réinsertion dans la communauté. La participation du membre principal est tout à fait volontaire.

Notre mission se fait en partenariat avec les services correctionnels et policiers afin de sécuriser la collectivité. Nous visons aussi à informer les médias de l'existence du programme CSR et les sensibiliser au bienfait de ce programme pour la société et pour les personnes accompagnées.

Des recherches récentes (Wilson, Cortoni et McWhinnie, 2009; voir aussi la bibliographie ci-dessous) ont démontré que le taux de récidive sexuelle des hommes participant aux CSR est de 80% inférieur à celui des délinquants qui ne participent pas aux CSR. D'importantes réductions ont aussi été constatées dans les taux de récidive des autres types d'infraction.

Il existe 16 sites CSR au Canada. Il y a actuellement plus de 180 membres principaux participant à un CSR dans 18 villes et plus de 730 bénévoles au Canada.

Historique

Les cercles de soutien et de responsabilité (CSR) ont vu le jour en 1994. La libération d'un délinquant sexuel condamné à une longue peine et ayant été maintenu en incarcération jusqu'à la fin est à l'origine de ces cercles. Le jour de sa sortie de prison, une foule mécontente s'était massée devant l'établissement, scandant des slogans et brandissant des pancartes demandant des collectivités sûres.

C'est dans ce contexte qu'un pasteur mennonite, aidé de quelques paroissiens, a formé un groupe de soutien pour encadrer l'individu et faire en sorte qu'il ne récidive pas. Aujourd'hui, des CSR existent dans toutes les provinces canadiennes. Chacun d'eux est

constitué de quatre à sept bénévoles qui s'engagent à soutenir - tant émotionnellement qu'avec certaines considérations pratiques - un délinquant sexuel qui réintègre la société après une peine d'emprisonnement. Les délinquants sont libres d'y participer ou non. S'ils le font, ils doivent s'engager par écrit à participer au programme pour une période d'un an. Deux facteurs doivent motiver leur décision, soit le désir de ne pas être incarcéré à nouveau et, surtout, de ne pas récidiver. Les bénévoles - soigneusement sélectionnés - reçoivent une formation initiale suivie de formations ponctuelles. De plus, ils sont secondés par des spécialistes et travaillent en collaboration avec des organismes communautaires et des professionnels tels des psychologues et des agents de libération conditionnelle ou de probation, la police et les tribunaux.

Selon le SCC, « les cercles de soutien et de responsabilité visent à accroître la sécurité des collectivités et à diminuer le nombre de victimes en aidant et en tenant responsables des personnes qui ont commis des infractions sexuelles et qui retournent dans la collectivité, afin qu'ils mènent une vie responsable et productive ».

Chaque cercle fournit quotidiennement un soutien individualisé à un ex-détenu. Ce dernier doit en retour s'engager à respecter un plan de gestion de cas qui vise à atténuer les risques, prévenir la rechute, réagir aux inquiétudes des habitants de la communauté et favoriser sa réinsertion sociale. Il rencontre les bénévoles individuellement en plus de participer à une rencontre avec le cercle chaque semaine.

Plusieurs études ont prouvé l'efficacité des CSR qui permettent, d'après les chiffres du SCC, de réduire le taux de récidive d'environ 60%. Puisque les membres sont des bénévoles, il importe aussi de mentionner l'avantage économique de ces derniers. Le rapport d'évaluation du projet pilote des CSR, publié en 2005, souligne que « dans l'ensemble, les participants à un CSR étaient responsables de beaucoup moins d'infractions sexuelles violentes et générales en comparaison avec leurs compatriotes correspondants, ce qui a mené en définitive à des économies financières et, plus important encore, a contribué à réduire la souffrance humaine. »

Des initiatives semblables ont été mises sur pied dans plusieurs États américains, au Royaume-Uni et dans plusieurs autres pays.